

COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE

décembre 2013

SÉANCE DU 05/12/2013

ORDRE DU JOUR : 1. INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT

1. NÉGOCIATION DE L'ACCORD RELATIF AUX MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DES IEG

Ce point mis à l'ordre du jour concerne principalement la PERS 793. Il a en réalité pour objet, la révision de l'un des pans de notre statut : les indemnités de déplacement.

Cette révision demandée par les employeurs est loin d'être anecdotique, car plus de 50 000 salariés en bénéficient aujourd'hui aux IEG.

FO Énergie et Mines a rappelé les arguments que nous développons depuis le début des discussions sur cette Pers 793 :

- Nous n'avons jamais été demandeurs de modification de la Pers.
- Pour nous le champ de cette Pers dépasse le simple cadre des remboursements de frais de déplacement et inclut en particulier tout le volet compensation des contraintes subies par les agents concernés.
- Pour rester dans le cadre légal, Code de l'Énergie, si les Directions veulent à tout prix modifier ce texte, la nouvelle mouture doit être obligatoirement plus favorable pour les agents !

2. NÉGOCIATION DE L'ACCORD RELATIF AUX PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA BRANCHE DES IEG

La volonté des employeurs est de ne plus appliquer cette disposition de notre régime spécial sous sa forme actuelle. La raison invoquée est l'obsolescence du texte par rapport au code des impôts. L'URSSAF soumet, en effet, depuis plus de 10 ans les entreprises de la Branche à des redressements (5.5 millions cette année). Ces dernières ne veulent plus payer ces amendes.

À cette fin, un projet d'accord nous a été présenté malgré que le Groupe de Travail chargé de préparer la négociation n'ait pas clôturé ses travaux. Aussi, la question sur la loyauté des employeurs quant à leur volonté de négocier réellement, a été soulevée par les organisations syndicales.

En tout état de cause, pour FO, la disparition du principe d'indemnisation forfaitaire de cette PERS est tout bonnement inadmissible. Le sujet des indemnités de déplacement est plus large que le projet proposé. Il doit, en effet, intégrer l'attractivité des métiers et les contraintes supportées par les salariés.

Enfin en ne prenant pas en compte la dimension « indemnisation », les employeurs érodent un peu plus le pouvoir d'achat des agents. Le contexte d'austérité salariale que nous subissons déjà au travers d'une proposition d'augmentation modique du SNB à 0.3 % la semaine passée résonne encore comme une offense.

3. POINT SUR LE DOSSIER MECIEG

Pour FO, il est possible de se mettre en conformité avec l'URSSAF sans s'éloigner des principes d'indemnisation au forfait de nos textes statutaires. Le règlement des cotisations, afin de se mettre en conformité avec la loi, peut tout à fait se réaliser sans négociation d'un accord.

Répondant à la demande de la délégation FO, partagée par l'ensemble des fédérations syndicales, les employeurs proposent la reprise du groupe de travail sur le sujet pour début 2014.

2. BARÈME DES PRIMES ET INDEMNITÉS

Comme chaque année l'accord permettant la révision des primes et indemnités qui ne sont pas indexées sur le SNB devrait être signé d'ici le 13 décembre. Cet accord prévoit la revalorisation en fonction des différents indices Insee (hôtellerie, restauration...).

3. MÉDECINE CONTRÔLE

FO a réitéré son souhait de vouloir rouvrir le dossier MECIEG. Il est pour nous vital de réviser le fonctionnement et l'organisation de la médecine contrôle. Le personnel est actuellement en souffrance et ne peut subir plus longtemps cette situation.

La Direction accepte de mettre en place un GTP sur ce sujet dès janvier 2014 et recevra une Délégation FO en bilatérale, en amont de ce GTP.

En vue de la prochaine CPB, FO a souligné la nécessité de rouvrir les négociations sur la mobilité au sein de la branche. En effet, cette « mobilité » est apparue clairement comme un des piliers de la garantie de l'emploi au sein des IEG. Pour exemple, nous avons en mémoire, la bataille menée mi 2013 pour sauver nos camarades de la SNET des licenciements auxquels les destinaient EON. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs abondé dans ce sens.

Prochaine CPB le 16 janvier 2014